

« Arts et mémoires des cimetières de la Manche »

Premier conseil d'administration de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire le samedi 12 juillet 2014, salles des associations des monts Havard à Villedieu-les-Poêles.

Fondateurs :

Il est formé par six des sept associations fondatrices, les membres de l'association « Pierre et patrimoine de Saint-James » ayant décidé de se retirer. Chacune d'elles représentée par deux délégués titulaires, soit douze administrateurs.

Association pour la sauvegarde du cimetière, de l'église, patrimoine local de Saint-Samson-de-Bonfossé : Geneviève Hélye-Marie, Sabine, titulaires, Rémy Dinahet, suppléant ;

Amis de la chapelle saint Louis, Barneville-Carteret : Jean, Barros, Jean-Pierre Pignol, titulaires ; Christian Fleur, suppléant ;

Association sauvegarde du patrimoine d'Hemevez : Jean-Marc Joly ;

Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne : Jacky Brionne, Marie-Thérèse Cueff, titulaires, suppléant ;

Association vie et mémoire du vieux Granville : Catherine De Vos, Annick Bozec, titulaires, Marcel Leguelinel, suppléant ;

Les Godias, Sauxemesnil-Ruffosses : Michèle Diesny, titulaire ;

Les membres de l'association « pierre et patrimoine » du secteur de Saint-James ont demandé à se retirer du conseil d'administration. C'est une décision que nous regrettons, mais ils sont souverains dans leur décision.

Pierre Lechevalier, président de l'association de sauvegarde des églises saint Pierre et Saultchevreuil-du-Tronchet est excusé.

La société d'archéologie et d'histoire de la Manche, représentée par Georges Bottin, président, est présente à ce conseil d'administration ainsi que l'association des « amis du donjon » de Bricquebec en la personne de Jeannine Bavay.

Installation du conseil d'administration :

Les administrateurs présents :

- Brionne, Jacky,
- Cuëff, Marie-Thérèse,
- Dannel, Eugène, mandaté par Jean Barros,
- De Vos, Catherine,
- Dinahet, Sabine, ayant mandaté Geneviève Hélye-Marie,
- Diesnys, Michèle,
- Hélye-Marie, Geneviève,

- Pignol, Jean-Pierre, tous administrateurs ;

Administrateur absent :

- Joly, Jean-Marc,

Administrateurs ayant remis des pouvoirs :

- Sabine et Rémy Dinahet ;

Présents participants, sans voix délibérative :

- Bavet, Geneviève,
- Bottin, Georges,

Il est décidé de créer un premier bureau :

Formation du bureau :

Appel à candidature :

Election des membres du conseil d'administration de la fédération :

Président : Jacky Brionne, est élu à l'unanimité ;

Vice-président(e) : Hélye-Marie, Geneviève, est élue à l'unanimité ;

Secrétaire : Cuëff, Marie-Thérèse, est élue à l'unanimité ;

Trésorière : Diesny, Michèle, est élue à l'unanimité.

Siège de l'association :

Il est décidé que le siège de l'association sera fixé au domicile du président en l'occurrence au : 34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye.

Réunions des administrateurs :

Elles se feront en divers lieux. Le prochain rendez-vous sera fixé à Sauxemesnil (Valognes).

Compte-en banque, assurance :

Il est décidé d'ouvrir un compte bancaire et de souscrire une assurance auprès du « Crédit mutuel » que la domiciliation bancaire se fera au plus près du domicile des trésoriers qui se succéderont, en l'occurrence à Valognes.

Cotisation, adhésion :

Montant de la cotisation ou adhésion : les administrateurs, après avoir pris en considération divers aspects du problème, décident de la fixer à 30€ chaque année. Cette adhésion donne la capacité à l'association adhérente de participer à l'assemblée générale et d'intégrer le conseil des administrateurs sur candidature.

Les dons seront acceptés ainsi que les subventions de collectivités qui en exprimeraient le désir.

Label « tombe remarquable de la Manche » :

Sur la remarque pertinente des administrateurs il est précisé que « la fédération normande » donne d'emblée la capacité à toute autre section départementale de Normandie, sous le titre adapté et qu'elle adoptera pour le département représenté, d'intégrer la fédération.

Il est décidé de modifier de quelques mots la définition afin qu'elle soit plus lisible à l'article premier des statuts qui ne sont pas déposés, ni enregistrés :

Article premier:

*Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire dans le département de la Manche ;***

Son nom d'usage est : arts et mémoires des cimetières de la Manche ; remplacé par

Article premier : il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire ;

Son nom d'usage pour le département de la Manche est : arts et mémoires des cimetières de la Manche ;

Maintient-on « Manche » ou intègre-t-on « Normandie » dans le label?

Les administrateurs décident de maintenir, après avoir considéré la question, la notion référente de « **tombe remarquable de la Manche** » pour le département sur lequel elle s'investit. Ce qui n'empêchera pas à chacune des sections des autres départements de Normandie de l'adapter à leur territoire. Il est en effet plus déterminant de valoriser les tombes à l'échelle départementale dont la référence convient à l'ensemble des administrateurs. En désirant que d'autres bénévoles s'engagent dans la représentativité de leurs départements respectifs, le label sera adapté pour souligner chacun des départements ceci dans le but de favoriser l'intérêt de la conservation de la mémoire, de l'architecture et de l'histoire. Il faut songer qu'à terme il sera possible de publier quelque chose pour favoriser la découverte et la fréquentation de nos cimetières.

Label à fixer sur les tombes sélectionnées :

Il est décidé d'augmenter la taille du médaillon qui sera fixé. Le modèle proposé passera de 75mm de diamètre à 100mm. Un industriel du cuivre à Villedieu sera contacté pour savoir ce qu'il pourrait proposer.

Lettre circulaire aux maires de la Manche :

Le contenu de cette lettre circulaire souhaitée par la direction du patrimoine culturel du Conseil général de la Manche est soumis à l'appréciation des administrateurs. Son contenu, précis et succinct doit correspondre à un format A4 recto-verso, pas plus.

Composition de la commission label « tombe remarquable » :

Une proposition est soumise à l'appréciation des administrateurs. Cette commission sera bien entendu adaptée à chacun des départements.

Questions diverses :

Journal de la fédération :

Le désir est de proposer une lettre aux adhérents. Les administrateurs vont réfléchir et proposer un titre au périodique.

Adresses courriels :

Barros, Jean : madeleine.barros@orange.fr

Bavay, Jeannine: jeanninedebriquebec@orange.fr

Bienfait, Daniel: daniel.bienfait@live.fr

Bozec, Annick : adresse postale

Brionne, Jacky : patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Cuef, Marie-Thérèse: marie-therese.cueff@orange.fr

De Vos, Catherine: devoscat@wanadoo.fr

Diesny, Michèle : joeldiesny@aol.com

Fleur, Christian : chapellestlouis@orange.fr

Gazengel, René : rene.gazengel0135@orange.fr

Grente, Léon : mairie-le-tanu@wanadoo.fr

Hélye, Geneviève : genevieve.helye@gmail.com

Joly, Jean-Marc : mairie.hemevez@gmail.com

Langlois, Michelle : michelle.langlois0503@orange.fr

Lechevallier, Pierre : sp.lechevallier@orange.fr

Lescallier, Pierre : pierre.lescallier@wanadoo.fr

Mondin, Colette: colette.mondin@orange.fr

Morazin, Daniel: marithe.morin@orange.fr

Morin, Marie-Thérèse : marithe.morin@orange.fr

Pignol, Jean-Pierre : directusine@orange.fr

Sanson, Andrée : andree.sanson@orange.fr

Reynaud, Alain : reynaudal@wanadoo.fr